

6^{ème} partie – Articles globaux

Le Point du 29 Octobre



En Bretagne, vent de fronde contre la ferme aux 12.000 cochons



Publié le 29/10/2022 à 10h23



La ferme aux 12.000 cochons sera-t-elle régularisée par le préfet ? Retoquée deux fois en justice, l'extension d'une "mégaporcherie" dans le Finistère suscite une forte opposition des riverains qui dénoncent odeurs de lisier, pollution de l'air et des plages.

"Pour une agriculture à taille humaine", proclame une grande pancarte, posée au bout de la route touristique de Landunvez, petite commune du Nord Finistère connue pour sa magnifique côte sauvage.

Agglutinés autour des deux tables de camping, les promeneurs se penchent pour signer une plainte collective tandis qu'un verre de "soupe paysanne" leur est servi par un militant.

"Cet été, on n'a pas pu se baigner avec mes petits-enfants car la plage était fermée. C'est quand même désagréable", se désole Christine Douillard, retraitée de 70 ans, qui habite un lotissement au milieu des champs de maïs, où le lisier des porcs est épandu.

"A cause des odeurs, on doit rentrer nos draps qui sèchent. Sinon, on dort dans le caca !", lâche-t-elle.

"On n'est pas contre le cochon", précise son mari Roland Douillard, 71 ans, barbe blanche et bonnet noir. "Mais le problème, c'est l'excès de cochons !"

Dans leur viseur: la "mégaporcherie" Avel Vor ("vent de la mer" en breton), dont les grands silos bleus sont visibles du bourg de Landunvez, à moins de 300 mètres de là.

L'affaire divise la commune bretonne depuis qu'en 2015, le gérant Philippe Bizien a demandé à agrandir son exploitation pour passer à 12.000 porcs (une exploitation moyenne en compte 1.400 environ).

Une enquête publique est donc lancée mais le commissaire-enquêteur émet un avis défavorable à cette extension en évoquant les "nombreuses nuisances" ressenties par les riverains.

Faisant fi de cet avis, le préfet du Finistère autorise cependant l'éleveur à agrandir ses installations en avril 2016, ce que ce dernier fait dans la foulée.

C'est alors que l'affaire est portée en justice par plusieurs associations, dont Eau et Rivières de Bretagne, qui attaquent l'arrêté pour s'opposer à cette "mégaporcherie".

Plages fermées, eau dégradée, pollution de l'air: les émanations du lisier de porc risquent, selon ces opposants, de s'ajouter à celles des élevages voisins, dégradant encore un peu plus l'environnement de la commune d'à peine 1.500 habitants.

3.000 porcs au km²

Car dans ce pays du Léon, le cochon est roi: la production dépasse par endroit 3.000 porcs au km² dans une région, la Bretagne, qui se place en sixième position européenne pour la taille de son cheptel porcin.

Avec 7,3 millions de cochons en 2021, la péninsule bretonne compte plus de la moitié du cheptel français sur seulement 5 % du territoire de l'Hexagone. On compte ainsi plus de deux cochons par Breton.

"A Landunvez, on est plutôt à 10 cochons par habitant", rectifie Laurent Le Berre, président de l'Association pour la protection de la côte des légendes (APPCL).

En mai 2019 et novembre 2021, les opposants obtiennent gain de cause devant la justice administrative. Mais la porcherie est déjà agrandie et produit 27.000 porcs charcutiers par an, en vertu d'une autorisation préfectorale provisoire.

Pour régulariser la situation, une nouvelle enquête publique, menée au printemps 2022, a cette fois conclu à un avis favorable, malgré les mises en garde de l'Autorité environnementale sur les "émissions d'ammoniac globalement très élevées" des différents élevages du territoire qui contribuent à "la dégradation de la qualité de l'air par la formation de particules fines".

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) doit désormais se pencher sur le dossier avant que la décision finale ne revienne au préfet.

"Le dossier d'extension coche toutes les cases des réglementations en vigueur", estime Jean-Alain Divanac'h, éleveur de porcs et président de la FDSEA du Finistère, en dénonçant un "débat idéologique".

"Les opposants ne peuvent pas démontrer que les pollutions viennent de l'élevage Avel Vor", pointe-t-il.

M. Le Berre promet lui de nouveaux recours en cas de régularisation de l'exploitation. "Ça peut encore durer 10 ans !", lance-t-il.

Contactés par l'AFP, la préfecture et M. Bizien n'ont pas souhaité s'exprimer dans l'immédiat.

Porcherie de Landunvez : six choses à savoir

Publié le 08 novembre 2022 à 18h04



Depuis six ans, la porcherie Avel Vor, à Landunvez, concentre l'opposition radicale entre défenseurs du modèle agricole conventionnel breton, d'un côté, et de l'environnement, de l'autre. (Photo Hervé Jacob)

La demande de régularisation d'une porcherie, à Landunvez, attend une réponse du préfet, ces prochains jours, sur fond de vive tension entre défenseurs et opposants. Voici six points clés de ce dossier.

• 1 Une extension d'abord autorisée

Les tensions autour de cette porcherie se sont avivées le 1er avril 2016. La date d'accord préfectoral à une demande d'extension de la porcherie Avel Vor, à Landunvez, passant de 8 965 à 11 730 animaux équivalents. Fort de cette autorisation légale, Philippe Bizien, dirigeant de la SARL Avel Vor, a entamé des travaux d'agrandissement et de modernisation de ses installations de Kervizinic (siège, site d'exploitation) et de Kerincuff (lagune de stockage des effluents). Ces chantiers ont été achevés en 2017. L'exploitant comptait bien amortir son investissement d'1,7 M€ en produisant davantage. Jusqu'à 27 000 porcs charcutiers par an. Un volume considérable, même en Bretagne, qui vaut au projet, surtout de la part de ses opposants, le qualificatif peu amène de super-porcherie ou de mégaporcherie.

• 2 Le tribunal administratif annule

Saisi par l'association environnementale Eau et Rivières de Bretagne, le tribunal administratif de Rennes a annulé, le 17 mai 2019, l'arrêté préfectoral du 1er avril 2016. Le pétitionnaire, Philippe Bizien, a essayé de contester ce jugement mais sa requête auprès de la cour administrative d'appel de Nantes a été rejetée, le 5 novembre 2019. Dans la foulée, le préfet du Finistère (Jean-Luc Videlaïne) accorde une dérogation d'exploitation à la SARL Avel Vor, lui permettant de concentrer 12 090 animaux équivalents. Il lui somme également d'entamer une demande de régularisation de son extension. Le 14 février 2022, le nouveau préfet du Finistère (Philippe Mahé) ouvre une deuxième enquête publique.

• 3 Les services de l'État réhabilitent

La deuxième enquête publique se conclut (contrairement à la première) par un avis favorable du commissaire enquêteur, émis en mai 2022. Vendredi 4 novembre, en préfecture de Quimper, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) rend, à son tour, un avis favorable, avec 15 voix pour et 3 contre. C'était l'ultime étape avant la décision officielle du préfet, rendue le 8 novembre et qui, sans surprise, régularise l'extension.

• 4 Qui soutient le projet ?

Le registre de la deuxième enquête publique comporte 99 citations de particuliers favorables au projet de Philippe Bizien. Il s'agit souvent de proches, de voisins et de collègues travaillant en conventionnel, actifs ou retraités, mettant en avant la contribution économique et l'emploi (huit salariés) pour le territoire et « la qualité des installations ». La FDSEA apporte également son soutien, ainsi que les conseils municipaux de Landunvez, Plourin et Porspoder (avis favorables). Plus largement, le dirigeant de la SARL Avel Vor bénéficie de l'appui d'un solide réseau professionnel. Philippe Bizien est le président de la coopérative Evel'up (deuxième groupement français avec 830 éleveurs porcins adhérents) et était aussi celui, jusqu'en septembre dernier, du comité régional porcine de Bretagne.

Le 27 août 2022, 300 éleveurs et leurs proches avaient organisé un contre rassemblement à celui des opposants (environ 400), à Landunvez. Cohabitation sans incident mais dialogue impossible entre les deux camps.

• 5 Qui s'y oppose ?

Eau et rivières de Bretagne, l'association de protection et de promotion de la côte des Légendes (APPCL), Avenir et environnement en pays d'Iroise (AEPI) sont les trois structures citoyennes vent debout contre ce projet depuis le début. On retrouve leurs signatures parmi les 106 mentions contre de l'enquête publique. Elles mettent en garde sur les risques de pollution de l'environnement (atmosphère, cours d'eau, plages à proximité, dont certaines déjà interdites à la baignade après des pollutions bactériologiques) et d'atteinte à la santé de milliers d'habitants d'une installation qui générerait 18 400 m³ de lisier par an.

Les équipements modernes de traitement des effluents ne les rassurent pas. Pas plus que la promesse d'aménagement d'un talus protecteur d'un ruisseau, par l'exploitant, après remarque de la mission régionale d'autorité environnementale. Le député de Brest, Jean-Charles Larssonneur a apporté sa voix au concert des sceptiques. Le parlementaire regrette que le contexte d'une grande densité d'élevage porcine en pays d'Iroise - Philippe Bizien possède des parts dans deux autres - n'ait pas été pris en compte dans l'enquête publique. Le député de la majorité présidentielle pointe également du doigt la composition du Coderst, dont des membres sont juges et parties.

• 6 Quelle suite ?

Les trois associations en première ligne d'opposition ont déjà prévenu qu'elles contesteraient juridiquement un arrêté de régularisation du préfet. Auprès du tribunal administratif mais aussi au pénal, à travers le dépôt d'une plainte collective contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Elles réclament le retour au seuil maximal d'exploitation en vigueur avant 2016.

SOCIÉTÉ

Une porcherie géante suscite la colère en Bretagne

Autorisé par l'État malgré une enquête publique défavorable, cet élevage de 12000 porcs pose des questions environnementales et sociétales.



La gestion des effluents d'élevages, dans une région qui compte en moyenne 5 fois plus de cochons que d'habitants, est problématique.

ERIC DE LA CHENAIS [@ericdelachenais](#)

ENVIRONNEMENT En signant cette semaine l'arrêté régularisant l'extension d'une méga-porcherie de 12 000 places à Landuvez, le préfet du Finistère confirme la Bretagne comme première région porcine de France. Il n'a, en réalité, fait qu'avaliser un état de fait puisque cet élevage industriel sous sol, malgré un avis défavorable de l'enquête publique en 2015, avait obtenu le 1^{er} avril 2016 un arrêté préfectoral provisoire. Ce qui avait permis au propriétaire des lieux, Philippe Blézet, également président du comité régional porcine, de doubler sa porcherie. Un investissement de plus de 2,6 millions d'euros pour 3,5 hectare créé sur 6,5 au total.

Mais, par cette décision, le représentant de l'État confirme à faire de ce coin pittoresque et touristique de France un endroit où les sites d'aliments pour cochon sont plus beaux que les clochers des églises de granite. Actuellement, plus d'un cochon sur deux provient de cette région qui ne représente pourtant que 5% de la superficie de l'hexagone. Avec des conséquences non négligeables sur l'environnement des 3,3 millions de Bretons, tant visuelles qu'olfactives mais aussi sur la qualité de l'eau de boisson et de baignade. « L'élevage Axel Var, (= vert de la mer = en breton, NDLR) est situé à moins de 300 mètres du bourg de Landuvez, de son école, de sa salle de sport et des quartiers résidentiels, dit-on de Laurent Le Berre, président de l'association de protection et promotion de la côte des légendes (APPL) ». Et touche le sol.

vière du feu) qui se jette au kilomètre plus loin sur la plage de Fouval, spot de surf et plage très prisée du nord Finistère. Mais elle est très souvent fermée l'été pour cause de pollution bactérienne. »
En effet, la gestion des effluents d'élevages hors sol intensifs, dans une région qui compte en moyenne 5 fois plus de cochons que d'habitants, est problématique. D'autant que la porcherie d'Axel Var dépasse largement ce ratio. Elle produit près de 27 000 porcs charcutiers par an - ils sont abattus à 180 jours - dans une commune d'à peine 1 500 habitants. « Le secteur de Landuvez est déjà classé depuis de nombreuses années en ZES (zone d'écococktail structuré, NDLR). Autrement dit, on ne sait déjà plus quoi faire du fièvre de cochon », souligne le responsable de l'APPL. C'est d'ailleurs ce qui avait motivé cette décision, avec d'autres zones in-

tion comme l'AEH (Avenir et environnement en pays d'Iroise), à saisir la justice administrative. Laquelle avait annulé l'arrêté d'extension de la porcherie, en première instance mais aussi en appel, en 2019 et 2021.

Inquiétudes des riverains

Selon le préfet du Finistère, Philippe Mahé, toutes les précautions ont été prises. « Cet élevage répond aux conditions légales d'extension », affirme-t-il en se fondant sur l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Codres), remis le 3 novembre. Parmi ses membres figurent des représentants des agriculteurs et de l'agroalimentaire. « Ce n'est pas satisfaisant de savoir que des plages sont polluées mais personne n'a pu dire de manière précise l'origine des pol-

lutions », souligne le préfet. Pour répondre aux inquiétudes des riverains, il a mis en place une « instance locale de suivi » de la qualité de l'eau sur ce territoire. Une « unité pluvieuse », rétorque Laurent Le Berre. On va demander l'abrogation de ce matériel arrêté qui est de toute évidence parfaitement légal. Des décisions de justice sont tombées, ce n'est pas normal de régulariser par derrière. Les opposants comptent aussi déposer plainte au pénal pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

Mais les éleveurs de porcs ont-ils d'autres choix que d'agrandir leur exploitation pour rester compétitifs en Europe ? « Dès que l'on dépasse les 1 500 porcs, l'acceptabilité sociale est difficile à obtenir en France », reconnaît François Vahy, président de la Fédération nationale porcine, élevée dans les Côtes d'Armor. ■

Qu'est-ce que l'acceptabilité sociale ?

ment » vives. Le parquet, monde.
furax, fait appel. Mais la cour

M. B.

traite : « Il n'y avait que des
femmes, on prenait le thé avec

Vite
San

12 000 cochons, groink, groink

LÀ-BAS, au bout du monde, dans le Finistère. Tout près de la plage de Penfoul, adorée des touristes. Dans un charmant village de 1 400 habitants, Landunvez. Une attraction générale, permanente, olfactive et métaphysique. Une porcherie géante.

12 000 cochons. 6 tonnes de lisier par jour. Environ 40 tonnes d'ammoniac par an. Des bactéries fécales *Escherichia coli* quinze fois plus élevées que la limite autorisée dans les eaux littorales (Rapporter, 26/7). Au bout de six mois, couic les cochons. Et on en remet une couche. 26 000 cochons charcutiers produits par an.

La satisfaction de l'éleveur, qui a repris l'exploitation du père (lequel a été maire de Landunvez pendant vingt ans), et qui est président du comité régional porcin, lequel fédère la puissante Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne, la Fédération régionale des syndicats d'ex-

ploitants agricoles de Bretagne, les chambres d'agriculture et le marché au cadran de Plérin, excusez du peu.

La satisfaction du préfet, qui vient enfin de signer l'arrêté de régularisation, après cinq années de batailles juridiques menées par les riverains et les écologistes. La satisfaction des touristes, face aux plages polluées et souvent fermées, sur lesquelles plane un mystère très romanesque. « Personne n'a pu dire de manière précise l'origine des pollutions », affirme le préfet au « Figaro » (12/11). La satisfaction de la FNSEA, qui applaudit. La satisfaction du « Figaro » : « Mais les éleveurs ont-ils d'autre choix que d'agrandir leur exploitation pour rester compétitifs en Europe ? »

Bien vu. 12 000 cochons, c'est petit bras. Les Chinois en sont déjà à en entasser 650 000 dans une tour géante (« Le Canard », 2/11). Toujours aussi arriérés, ces Bretons !

J.-L. P.